

**RAPPORT N° 06/2-12**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeurs, le marché en cours prenant fin à la date du 7 juillet 2006.

Il s'agit de la location de véhicules pour le transport de matériaux et de tous objets ou matières pouvant être réglementairement assuré par des véhicules terrestres à moteur, sans aménagement spécial.

Cette prestation est nécessaire au fonctionnement et à l'activité des services communaux en complément des moyens internes existants pour l'entretien des espaces publics, la maintenance des bâtiments communaux, l'entretien des délaissés de voirie et l'aménagement des réseaux divers.

Le besoin en véhicules est reconduit à cinquante unités et, ce, eu égard à l'organisation actuelle des services communaux (confer le tableau ci-annexé).

La Commune ayant défini avec précision la prestation objet du marché, elle doit s'interroger ensuite sur le rythme et l'étendue de ses besoins.

Il s'avère, qu'en l'espèce, le nombre de déplacements nécessaires n'est pas prévisible en raison :

- de la variabilité du prix unitaire qui doit contenir l'ensemble des charges des transporteurs, ainsi que du nombre de kilomètres réellement effectués (référence LAMY Transport/ Tome 1 - Loi du 5 juillet 1996 - Décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises) ;
- de la variabilité du nombre de jours puisque après expérience et analyse statistique des consommations antérieures, la quantité varie entre dix-huit, vingt-deux et vingt-quatre jours par mois selon les périodes considérées, notamment lors des fortes intempéries et périodes post-cycloniques.

C'est pourquoi, le recours au marché à bons de commande peut être envisagé compte tenu des incertitudes précisées ci-dessus, ce, conformément à l'Article 71 du Code des Marchés Publics.

Il y a lieu de déterminer, par ailleurs, s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché en lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Il apparaît, en l'espèce, que la prestation diffère selon deux critères prépondérants :

## RAPPORT N° 06/2-12

- le mode de transport à satisfaire (nombre de personnes à transporter sur site, charge utile minimale) ;
- la nature de la chose transportée liée à l'activité.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en treize lots (confer le tableau ci-annexé).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location de véhicules avec chauffeurs, comme suit :

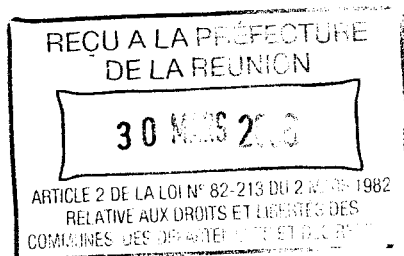
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- fractionnement en treize Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct établis en fonction des critères techniques précisés précédemment (Article 10 du CMP) ;
- marché à bons de commandes sur la base d'un prix journalier de service fait, ainsi qu'à l'heure supplémentaire ou au kilomètre supplémentaire (dix-huit jours minimum et vingt-quatre jours maximum) ;
- durée : quatre ans, à compter de la notification ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 000 000,00 € TTC annuelle (les crédits définitifs sont inscrits au Budget principal 2006 sous les Chapitre 011 et Article 6135) ;

2° d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3° de m'autoriser à engager la consultation ;

4° de m'autoriser à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/2-12  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 27 mars 2006

OBJET

LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2006 sous les Chapitre 011 et Article 6135 ;

Sur le RAPPORT N° 06/2-12 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location de véhicules avec chauffeurs.

ARTICLE 2

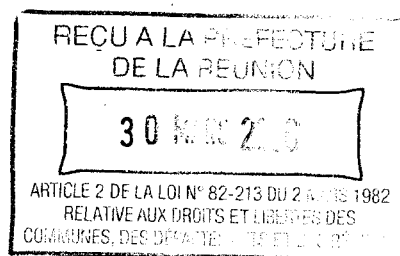
Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

ARTICLE 3


Autorise le Député-Maire à engager la consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 MARS 2006

LE DEPUTE-MAIRE  
  
MAIRE • REUNION

René-Paul VICTORIA